Après avoir emprunté à l'étranger des statistiques officielles qui font voir les mauvais résultats, et démontrent le danger de la pratique de la vaccination, devons-nous rester indifférents sur les effets de cette pratique? Suivant les officiers de santé, il n'y aurait ici, que les personnes non *vaccinées* ou qui auraient négligé de se faire *vacciner* victimes de la variole. Cependant, les statistiques que j'ai pu recuillir, malgré qu'elles soient incomplètes, font suffisamment voir que la *vaccination* a été suivie de *graves accidents*, et qu'elle est en grande partie *cause* de l'épidémie variolique qui existe parmi nous, depuis plusieurs années déjà. Les *vaccinateurs, officiers de santé*, seuls paraissent satisfaits des résultats de la vaccination; aussi ne veulent-ils pas demander à la Législature Provinciale des amendements à la loi *actuelle*, pour être autorisés à *entrer forcément* chez les gens, et vacciner tous ceux qui ne l'auraient pas été, afin que personne ne soit privé des *biensfaits de la vaccine*!

Cependant, depuis 5 à 6 ans, la Corporation emploie des Officiers de Santé, aidés d'un certain nombre de vaccinateurs, en vue de généraliser la pratique de la vaccination, et de faire bénéficier la population des *bienfaits* de la vaccine; malgré tous les efforts de ces officiers-*vaccinateurs*, surtout depuis 3 ans, les *victimes de la variole* ont été en augmentant; cette année le nombre est très-grand, chez les catholiques, les décès s'élèvent à près de 1000. Ni la Corporation, ni le public ne sauraient être satisfaits des résultats de la vaccination, il n'y aurait donc que les Officiers de Santé satisfaits d'une pratique imposée par le charlatanisme. La raison repousse comme dangereuse la *vaccination*, qui a *pour agent un virus, le virus variolique même. La routine*, seule guide les vaccinateurs, dans l'exécution de cette opération, ils sont tellement occupés, je crois, qu'ils n'ont pu depuis très-longtemps faire de rapports aux autorités *civiques* du nombre de *vaccinés*, avec *succès*, tel qu'exigé par la loi; la pratique a été tellement pressante et surtout payante qu'ils n'ont pas tenu compte des cas de vaccination malheureuse ou sans succès.

Malgré les ulcères profonds que l'enfant Labelle avait sur le bras, la mère reçut un *certificat* "*vacciné avec succès*;" l'enfant de Michel Gauvin, vacciné au commencement de Novembre dernier, avait au bras *quatre ulcères* gangreneux; cet enfant a été vu et examiné à l'Hôtel-Dieu, le 5 Décembre dernier, par plusieurs médecins et élèves en médecine en présence des Sœurs de la Pharmacie, et tous n'ont pu faire autrement que d'admettre que c'était un *malheureux cas de vaccination*; cependant le père était en possession d'un certificat, "*vacciné avec succès*;" cet enfant n'était pas encore guéri au com-